

RÈGLEMENT DU CHALLENGE

« Sur les traces de la RDS »

JUIN 2021

PRÉSENTATION

Le challenge « Sur les traces de la RDS » est un événement sportif organisé par l'association USOM Trail Belfort Marathon, en partenariat avec Sporkrono.

Le challenge a lieu du 1^{er} au 30 juin 2021. Il est ouvert à tous. Les personnes inscrites peuvent participer le jour et à l'heure qu'elles souhaitent pendant cette période, dans le respect du protocole sanitaire en vigueur.

Deux parcours sont proposés :

- 10km, 400m D+
- 17km, 750m D+

Le challenge consiste à effectuer l'un ou l'autre des parcours, ou les deux parcours, en un minimum de temps et avec un maximum de plaisir.

La participation au challenge est déclarative, aucun contrôle ne sera réalisé sur les parcours et sur le(s) temps effectif(s). Il ne sera pas établi de classement ni de podium.

Une tombola permettra de distribuer des lots à des participants au challenge tirés au sort.

INSCRIPTIONS

L'inscription se fait sur le site Sporkrono à l'adresse www.sporkrono.fr jusqu'au 30/06/2021 à 21h.

Les frais d'inscription s'élèvent à 5€, quelle que soit la distance choisie.

4€ seront reversés aux Restos du Coeur, l'euro restant correspondant aux frais de gestion de l'inscription.

L'inscription comprend la mise à disposition de la description des parcours (traces GPX), d'un dossard et d'un diplôme numériques. Ils seront transmis par mail et téléchargeables sur le site de Sporkrono une fois l'inscription validée.

En cas de renonciation à la participation au challenge, les frais d'inscription ne sont ni remboursés, ni transférables pour le compte d'une autre personne.

RÉALISATION DU CHALLENGE

Le participant peut effectuer le parcours de son choix ou les deux parcours.

Le parcours doit être effectué en une seule fois (ne pas arrêter le chronomètre en cas de pause).

Une fois le parcours réalisé, le participant doit envoyer sa trace GPX ou son temps, en précisant le parcours réalisé, par mail à l'adresse belfort.marathon+challenge@gmail.com, au plus tard avant le 30 juin 2021 à 23h59.

Le participant peut également envoyer à cette même adresse mail ou via facebook des selfies ou photos de sa participation, si possible faisant apparaître son dossard (sous forme numérique ou papier).

TOMBOLA

Une tombola sera organisée. Le tirage au sort parmi les personnes inscrites ayant réalisé le challenge sera réalisé avant le 10/07/2021.

Les lots seront remis dans les jours suivants en présence de nos partenaires, devant ou dans leurs locaux (magasin, commerce, etc) dans la mesure du possible.

Les modalités précises et le détail des lots distribués dans cette tombola seront précisés dans les prochaines semaines sur tous nos canaux de communication. Le règlement sera également mis à jour.

CHALLENGE ENTREPRISE

Un challenge entreprise est également organisé. Il récompense les trois entreprises ou organisations qui auront été le plus représentées pendant le challenge « Sur les traces de la RDS ».

Un référent de l'entreprise ou de l'organisation devra être désigné pour l'éventuelle distribution des lots.

Les entreprises ou organisation gagnantes du challenge seront désignées le 01/07/2021. Les lots seront distribués dans les jours suivants.

RESPONSABILITÉ

Les participants prennent part au challenge sous leur propre responsabilité pour tout dommage que ce soit. Ils doivent respecter toutes les règles de circulation (code de la route) et de sécurité (assistance à personne en danger), ainsi que l'intégralité des règles sanitaires liées au contexte de la COVID-19.

L'organisation n'est pas responsable des problèmes de santé des participants ou des effets personnels endommagés ou perdus.

Les participants s'engagent également à suivre les parcours proposés, ils ont été sécurisés par l'ONF.

DONNÉES PERSONNELLES ET DROIT À L'IMAGE

Tous les participants autorisent Trail Belfort Marathon et Sporkrono, les organisateurs du challenge « Sur les traces de la RDS », à utiliser les images sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous supports, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et traités en vigueur.

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées à communiquer des informations concernant l'épreuve et à permettre de contacter les vainqueurs des lots mis en jeu dans la tombola. En aucun cas ces données ne seront communiquées à des sociétés externes.

Les informations recueillies sont enregistrées dans une base de données pour la gestion des newsletters. Conformément à la loi sur le règlement général de protection des données (RGPD) du 5 mai 2018, tout participant peut exercer son droit d'accès aux données le concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant par mail info@sporkrono.fr.

ANNULATION/REPORT DU CHALLENGE

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle, d'évolution des règles de confinement ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des participants, les organisateurs se réservent le droit de modifier les dates de début et fin du challenge ou de changer les modalités de participation sans que les acteurs puissent prétendre à une réparation de préjudice.